

L'École des Apprenants Exceptionnel

Livret des parents et des élèves — Année scolaire 2026-2027

Nom officiel auprès du Ministère de l'Éducation Nationale : **L'École des Apprenants Exceptionnel**

Nom en anglais : **Exceptional Learners**

Chers parents et chers élèves,

Bienvenue pour une nouvelle année scolaire passionnante ! La vision de L'École des Apprenants Exceptionnel est de former des élèves confiants, compétents, bienveillants, compétitifs et créatifs. Notre engagement est d'offrir une éducation centrée sur l'enfant, de la plus haute qualité. En mobilisant les ressources uniques de la famille, de l'école et de la communauté, nous garantissons un environnement d'apprentissage bienveillant qui valorise la diversité tout en maintenant des standards académiques rigoureux.

Notre mission est de traduire cette vision dans nos activités scolaires quotidiennes. En donnant l'exemple de ce que nous attendons, nous aidons nos élèves à devenir des apprenants autonomes, des producteurs de qualité, des membres d'équipe collaboratifs, des communicateurs efficaces, des penseurs constructifs et des résolveurs de problèmes, ainsi que des membres responsables de la société.

- **Apprenants autonomes** : nous répondons aux besoins de chaque élève, encourageons la prise de décision indépendante et attendons des élèves qu'ils assument la responsabilité de leur propre apprentissage.
- **Producteurs de qualité** : nous fixons des standards élevés et enseignons aux élèves comment les atteindre.
- **Membres d'équipe collaboratifs** : nous développons l'esprit de coopération et créons des occasions de leadership pour tous les élèves.
- **Communicateurs efficaces** : nous enseignons les compétences interpersonnelles et renforçons la confiance nécessaire pour exprimer ses pensées et ses opinions.
- **Penseurs constructifs et résolveurs de problèmes** : nous proposons un apprentissage concret et interactif et encourageons la pensée originale.
- **Membres responsables de la société** : nous aidons les élèves à développer la compassion, le respect et la confiance en eux-mêmes.

Le personnel et moi-même sommes impatients de collaborer avec vous pour le bien de votre enfant. Nos portes sont toujours ouvertes pour discuter de l'éducation de votre enfant. Merci de nous permettre de faire partie de la vie de votre enfant.

Sincèrement,

Krystina Timmer Fanfan

Directrice

1. Informations sur l'école

Élément	Détails
Nom de l'école	L'École des Apprenants Exceptionnel (Ministère de l'Éducation) Exceptional Learners (anglais) — EXL
Adresse	83, Angle Rue Boucet et Berthelot, #16, Port-au-Prince, Haïti
Téléphone	509-3460-9282

Élément	Détails
Courriel	exlhaiti@gmail.com
Site web	exlhaiti.com
Directrice	Krystina Timmer Fanfan

L'École des Apprenants Exceptionnel est une école privée détenue et gérée par Krystina Timmer depuis 2004. Il s'agit d'un établissement indépendant, financé en tout ou en partie par les frais de scolarité, qui se réserve le droit de sélectionner ses élèves.

Énoncé de mission

La mission de L'École des Apprenants Exceptionnel est d'aider chaque enfant à identifier et à cultiver son plus grand potentiel, et de proposer un programme qui développe les compétences, les connaissances et les attitudes nécessaires pour mener une vie réussie, saine et éclairée.

Déclaration de non-discrimination

L'École des Apprenants Exceptionnel admet des élèves de toute race, couleur, origine nationale ou ethnique à tous les droits, privilèges, programmes et activités de l'école. L'école ne pratique aucune discrimination fondée sur la race, le sexe, l'origine nationale ou ethnique, ou le handicap physique dans ses politiques d'admission, ses politiques éducatives ou ses programmes administrés par l'école.

Nos valeurs et nos convictions

- Nous nous soucions de chaque enfant de notre famille scolaire et en assumons la responsabilité, en nous efforçant de répondre aux besoins individuels de chacun.
- Nous croyons que tous les enfants peuvent apprendre et méritent un accès égal à une éducation complète.
- Nous croyons que l'amour de l'apprentissage doit être cultivé comme un processus qui dure toute la vie.
- Nous enseignons la pensée critique afin que les enfants puissent résoudre des conflits, prendre des décisions et régler des problèmes.
- Nous apprécions les différences et célébrons notre diversité.
- Nous valorisons les liens étroits entre les enfants, le personnel et les parents, ainsi qu'un contact fréquent entre la famille et l'école.

2. Horaire quotidien et sonneries

Niveau	Lundi - Jeudi	Vendredi
Préscolaire	8 h 00 - 14 h 00	8 h 00 - 13 h 00
Primaire, secondaire I et II	8 h 00 - 15 h 00	8 h 00 - 13 h 00

- Le campus ouvre à 7 h 15. Aucune surveillance n'est assurée avant 7 h 15 ; merci de ne pas déposer les élèves plus tôt.
- Les enseignants sont présents sur le campus dès 7 h 30 et jusqu'à 15 h 30.
- Chaque matin, nous hissons le drapeau et disons une prière ensemble. La sonnerie du matin retentit à 7 h 55 et les élèves doivent être sur le campus au plus tard à 8 h 00 — **tout élève arrivant après 8 h 00 est considéré en retard**. Les cours débutent officiellement à 8 h 15.
- **Chaque vendredi, tous les niveaux sont libérés à 13 h 00.** Aucune activité n'est prévue après 13 h 00 le vendredi.

- Les élèves ne peuvent rester sur le campus après les cours que s'ils sont accompagnés d'un adulte ou inscrits à un programme parascolaire.

Retard de reprise

Après 15 h 30 (13 h 00 le vendredi), un enfant qui n'a pas été récupéré est considéré en retard de reprise, et des frais de 5,00 USD par demi-heure s'appliquent. Un adulte doit signer pour que l'enfant soit libéré.

3. Assiduité et ponctualité

Les élèves qui manquent l'école perdent un temps d'enseignement précieux. Une présence quotidienne et ponctuelle est essentielle. Merci de programmer les rendez-vous médicaux en dehors des heures de classe et les vacances familiales lorsque l'école n'est pas en session.

Absences justifiées

- Maladie ou blessure empêchant l'élève d'assister aux cours (un billet médical est exigé après deux jours d'absence consécutifs).
- Décès d'un membre de la famille immédiate.
- Rendez-vous médical ou dentaire d'urgence, ou rendez-vous approuvé à l'avance par l'administration.
- Observance religieuse approuvée à l'avance.
- Une occasion éducative valable, telle qu'un voyage, approuvée à l'avance.

Toute autre raison est considérée comme une absence non justifiée.

Signaler une absence

Chaque absence devant être vérifiée quotidiennement, merci d'appeler le secrétariat au 509-3460-9282 dès que votre enfant sera absent. Les élèves ne seront pas admis en classe sans un billet d'un parent expliquant l'absence ou le retard.

Retards

Après 8 h 00, un élève est considéré en retard et doit entrer par l'entrée administrative principale ; le portail des élèves se ferme dès la sonnerie du matin. Les élèves en retard se présentent au secrétariat pour obtenir un laissez-passer et sont admis à la sonnerie de la période suivante. **Trois retards au cours d'un trimestre comptent pour une absence.** Les retards répétés entraînent une rencontre avec les parents et peuvent exiger une reprise de présence.

Exigences d'assiduité pour le passage en classe supérieure

L'année scolaire compte 180 jours : 90 jours par semestre et 45 jours par trimestre.

Niveau	Nombre minimal de jours requis pour le passage en classe supérieure
Tous les niveaux (Maternelle – Terminale)	150 jours d'école

Tout élève qui ne satisfait pas à l'exigence d'assiduité peut être tenu de suivre l'école d'été ou peut ne pas passer au niveau supérieur.

Départ anticipé

Tout élève récupéré avant l'heure doit être signé au secrétariat par un adulte figurant sur la fiche de renseignements de l'élève.

Contrats d'études indépendantes

Si votre enfant doit s'absenter cinq jours ou plus pour une raison autre que la maladie, demandez un contrat d'études indépendantes à l'enseignant au moins cinq jours avant l'absence. Le travail doit être effectué pendant l'absence et remis dès le premier jour de retour. Les contrats complétés sont enregistrés

comme des absences justifiées.

4. Uniforme et code vestimentaire

L'uniforme scolaire est obligatoire en tout temps, sauf les jours d'esprit d'école (journées sans uniforme). L'uniforme comprend :

- Le chandail officiel EXL avec le logo de l'école (blanc), commandé auprès du fournisseur d'uniformes de l'école.
- Un short, une jupe ou un pantalon bleu marine.
- Une ceinture en tout temps ; les chandails doivent être rentrés dans le pantalon.
- Des chaussures de sport et des chaussettes en tout temps.
- Aucun bijou autre qu'une montre.

Apparence générale

- Les chaussures doivent être portées en tout temps ; les sandales doivent avoir une bride au talon. Les tongs et chaussures sans talon ne sont pas acceptées.
- Les vêtements, bijoux et effets personnels doivent être exempts d'images grossières, vulgaires, obscènes ou suggestives, ainsi que de toute publicité pour la drogue, l'alcool ou le tabac, ou de messages discriminatoires.
- Les chapeaux, casquettes et capuches ne sont pas autorisés à l'intérieur ; les chapeaux sont permis pendant les cours d'éducation physique pour la protection solaire.
- Les cheveux doivent être propres et bien coiffés. Les sprays colorants et les coupes mohawk ne sont pas permis. Le maquillage et les tatouages ne sont pas autorisés.
- Les jours d'esprit d'école, les vêtements doivent dissimuler les sous-vêtements. Les maillots de bain, débardeurs tubulaires, bretelles spaghetti, hauts sans bretelles, transparents, décolletés, dos nus ou courts sont interdits. Les shorts et jupes ne doivent pas être plus courts que deux pouces au-dessus du genou.
- Les enseignants peuvent imposer des exigences plus strictes pour les cours d'éducation physique ou de laboratoire.

Un élève qui ne respecte pas le code vestimentaire est envoyé au secrétariat pour appeler la maison afin d'obtenir une tenue appropriée ; les infractions répétées entraînent des mesures disciplinaires.

5. Téléphones portables, jouets et effets personnels

- Chaque salle de classe dispose d'un casier où les élèves déposent leur téléphone le matin. Les téléphones ne peuvent pas être allumés pendant les heures scolaires, y compris avant et après l'école.
- Un élève surpris avec un téléphone ou l'utilisant se le fait confisquer et reçoit une retenue. Le téléphone est conservé au secrétariat jusqu'à ce qu'un parent vienne le récupérer ; une deuxième infraction entraîne une confiscation d'un trimestre et une troisième, d'un semestre.
- L'école n'est pas responsable d'un téléphone perdu ou volé. En cas d'urgence, l'école contactera directement les parents.
- Les jouets, cartes à collectionner, planches à roulettes, chaussures à roulettes, lecteurs MP3, jeux électroniques et équipements sportifs doivent rester à la maison.

6. Devoirs

Les devoirs sont un élément essentiel du programme de votre enfant. Les familles devraient prévoir du temps chaque soir. Les devoirs ne sont généralement pas assignés les fins de semaine ou les jours fériés, sauf pour les projets à long terme ou les travaux de rattrapage.

Niveau scolaire	Devoirs quotidiens approximatifs
Maternelle – 1re année	15 – 30 minutes
2e – 3e année	20 – 30 minutes
4e – 5e année	45 – 60 minutes
6e – 8e année (secondaire I)	45 – 60 minutes
9e – 12e année (secondaire II)	60 – 90 minutes

Les enseignants supervisent et soutiennent les devoirs dans le cadre du programme parascolaire, mais ne sont pas responsables de terminer les travaux de l'élève.

7. Politique disciplinaire

L'objectif de notre discipline est de guider les élèves vers un comportement acceptable, de développer la maîtrise de soi et de maintenir l'ordre nécessaire à la croissance académique et sociale. À L'École des Apprenants Exceptionnel, la discipline vise la correction et non la punition : elle est juste, ferme, constante et toujours administrée dans l'intérêt supérieur de l'élève.

Règlements de l'école

- Respecter les autres.
- Prendre soin de son école.
- Être poli et serviable.
- Être prêt à apprendre.
- Suivre les consignes dès la première fois.

L'École des Apprenants Exceptionnel est une école anti-intimidation appliquant une règle de tolérance zéro envers l'intimidation.

Discipline progressive

La plupart des corrections sont gérées par l'enseignant : un avertissement verbal, puis un billet blanc de correction (un avertissement), puis un billet jaune entraînant la perte de privilèges ou une retenue, et enfin un billet rose avec référence à l'administration et possible suspension. Les parents sont avisés lorsque les problèmes persistent.

Étape	Mesure
1	Avertissement verbal de l'enseignant
2	Billet blanc — avertissement écrit (3 billets blancs en une journée entraînent une retenue)
3	Billet jaune — perte de privilèges, retenue, contact avec les parents
4	Billet rose — référence à l'administration, rencontre avec les parents, possible suspension
5	Suspension (1 à 8 jours) ou renvoi, à la discrétion de la Directrice

Retenue

- La retenue dure normalement de 30 à 45 minutes après les cours, et peut aussi être purgée pendant la récréation ou le dîner.
- Une retenue non purgée est doublée ; une deuxième retenue non purgée entraîne une référence à l'administration.

- Le billet de retenue exige la signature d'un parent. S'il n'est pas signé, l'enseignant contacte le parent et une autre retenue est imposée le jour suivant.
- Un élève est autorisé à quatre retenues par période d'évaluation ; à la cinquième, l'élève est suspendu de un à trois jours. Après la deuxième retenue, les parents sont convoqués pour discuter du comportement.

Comportements entraînant une retenue ou une suspension

Mâcher de la gomme ; parler sans permission ou perturber la classe ; faire circuler des mots ou lancer des objets ; retard entre les cours ; ne pas faire ses devoirs ou ne pas assumer la responsabilité de son travail scolaire ; désobéir aux règles de classe ; ne pas retourner les billets, bulletins de progrès ou bulletins scolaires signés ; infractions au code vestimentaire ; manque de respect envers les enseignants et le personnel ; non-respect des échéances ; propos vulgaires ; démonstrations d'affection en public ; quitter l'enceinte de l'école sans permission ; tricherie ; plagiat ; jeux d'argent ; mensonge ; vol.

Comportements entraînant une suspension ou un renvoi immédiat

Porter une arme ou tout objet pouvant servir d'arme ; menacer un élève ou un membre du personnel sous quelque forme que ce soit, y compris la cyberintimidation ; harcèlement sexuel, taquineries persistantes, moqueries, rabaissement ou incitation à l'exclusion ; bagarre ; immoralité sexuelle ou gestes et matériel obscènes ; extorsion ; abus ou destruction volontaire des biens de l'école ; défi envers l'autorité ; incendie criminel ; fausses alarmes ou menaces à la bombe ; possession ou distribution d'alcool, de cigarettes, de marijuana, de substances sur ordonnance ou contrôlées, d'inhalants ou d'accessoires liés à la drogue ; causer des blessures graves à autrui ; vol qualifié.

Règlements scolaires supplémentaires

- Les biens scolaires, livres et équipements endommagés ou perdus sont facturés à la famille au coût de remplacement.
- Falsifier la signature d'un parent, d'un enseignant ou d'un membre du personnel est traité comme un mensonge et entraîne une retenue et une rencontre avec les parents.
- L'absentéisme — quitter une classe ou le campus sans autorisation — entraîne une rencontre avec les parents et une possible suspension.
- Les retards répétés à l'école ou en classe suivent les étapes disciplinaires ; trois retards équivalent à une absence.
- Les téléphones ou appareils utilisés sans permission sont confisqués et remis uniquement à un parent. Les photos, messages ou contenus inappropriés trouvés sur un appareil sont référés à l'administration.
- Le refus de coopérer lors d'une fouille de sécurité ou d'un exercice est traité comme un défi envers l'autorité.
- Falsifier des bulletins, des dossiers scolaires ou des documents officiels constitue un motif de suspension.
- Chaque membre de la communauté scolaire doit être traité avec respect ; les insultes, les surnoms méchants et les moqueries suivent les mêmes étapes disciplinaires que toute autre infraction.

Suspension et renvoi

Les élèves suspendus reçoivent la note zéro pour les travaux couverts pendant les jours de suspension et demeurent responsables de rattraper la matière, sans crédit. Le renvoi, ou une demande de ne pas se réinscrire l'année suivante, relève de la discrétion de la Directrice. En cas de renvoi temporaire, les parents peuvent demander la réadmission l'année scolaire suivante.

Récompenses

Nous mettons l'accent sur le côté positif de la discipline. Les élèves « pris en train de bien agir » reçoivent une reconnaissance échangeable à la boutique de l'école, et les billets de bon caractère participent à un tirage mensuel. Chaque élève mérite d'être reconnu pour ses efforts et ses réussites.

Votre rôle en tant que parent

Vous êtes la personne la plus importante dans la vie de votre enfant. Réviser ces règles à la maison et soutenir le programme disciplinaire est le moyen le plus efficace pour aider votre enfant à réussir à l'école.

8. Frais de scolarité et paiements

Règlements d'inscription

- Une fois votre enfant inscrit à L'École des Apprenants Exceptionnel, vous êtes responsable des frais de scolarité pour l'année scolaire entière. Les frais d'inscription et de scolarité ne sont pas remboursés.
- Tous les livres sont la propriété de L'École des Apprenants Exceptionnel et doivent être retournés dans l'état où ils ont été reçus.
- L'école se réserve le droit de refuser les élèves dont le compte accuse plus d'un mois de retard, et de recourir à une représentation légale pour les comptes en souffrance.

Frais d'inscription et de dossier

Les frais d'inscription couvrent le coût de la commande du programme de votre enfant. Les élèves dont les frais d'inscription ne sont pas payés ne recevront pas de livres et ne seront pas inscrits au programme. Les frais de dossier s'élèvent à 175 USD et les frais de nouvel élève à 300 USD. Les paiements du primaire et du secondaire I sont dus au moment de l'inscription ; les familles du secondaire II doivent avoir réglé le premier semestre en entier avant la date limite publiée, faute de quoi l'élève ne pourra plus assister aux cours après cette date.

Frais de scolarité mensuels

- Les frais de scolarité couvrent dix mois, de septembre à juin. Le premier paiement est dû au plus tard le premier jour de classe.
- Les paiements suivants sont dus au plus tard le 10 de chaque mois. À partir du 11, des frais de retard de 5 % du solde sont ajoutés au compte.
- Un élève dont le compte accuse plus d'un mois de retard ne peut retourner en classe tant que le solde n'est pas réglé intégralement.
- Un deuxième enfant de la même famille bénéficie d'un rabais de 5 % ; un troisième enfant, de 10 %.
- Des frais de 30 USD sont facturés pour les chèques refusés, en plus des frais bancaires. L'administration peut refuser les chèques après deux chèques refusés.

Comptes bancaires approuvés

Païement	Banque approuvée
Frais de scolarité et frais scolaires	SOGEBANK ou UNIBANK uniquement
Païements de garderie	BUH uniquement
Programme de repas	CAPITAL BANK

Seuls les comptes mentionnés ci-dessus sont approuvés. Tous les paiements doivent être effectués au secrétariat ou via les comptes bancaires approuvés, jamais directement à un enseignant. L'administration n'est pas responsable des paiements remis à des élèves ou au personnel en dehors du secrétariat.

9. Programme de repas

Les élèves peuvent participer au programme de repas, apporter leur repas de la maison, ou acheter un repas à la cantine. Le repas est obligatoire pour tous les élèves du préscolaire (PS, MS, GS et Maternelle). Le repas peut être prépayé au secrétariat ou via le compte Capital Bank. Si un compte accuse un retard, l'école envoie un rappel à la maison, puis appelle avec une date limite de paiement, et enfin retire l'élève du programme de repas. Les soldes impayés doivent être réglés intégralement avant qu'un élève ne puisse s'inscrire au programme de repas l'année suivante.

Frais mensuels de repas

Niveau	Frais mensuels
Préscolaire et garderie (PS, MS, GS)	6 000 gourdes par mois
Primaire (Maternelle à 5e année)	7 500 gourdes par mois
Secondaire I et II (6e à 12e année)	10 000 gourdes par mois

Les frais de repas sont payés mensuellement, à l'avance, au secrétariat ou sur le compte Capital Bank.

10. Livres, fournitures et bibliothèque

- Tout le matériel de classe nécessaire est fourni. Il peut être demandé occasionnellement aux familles d'envoyer des fournitures pour une activité spéciale ; une famille éprouvant des difficultés à répondre à une demande devrait en parler avec l'enseignant ou la Directrice, et la question sera traitée en toute confidentialité.
- Les élèves visitent la bibliothèque une fois par semaine avec leur classe. Un livre de bibliothèque perdu est facturé 25 USD pour un livre relié et 10 USD pour un livre broché.
- Un manuel scolaire perdu ou volé est facturé au coût de remplacement — jusqu'à 120 USD pour le primaire et le secondaire I, et jusqu'à 160 USD pour le secondaire II.
- Merci de couvrir les livres scolaires et de les garder en bon état.

11. Programme d'études et académique

Tous les élèves reçoivent un programme complet, basé sur des standards, comprenant les arts du langage (lecture, écriture, écoute, expression orale), les mathématiques, les sciences, les sciences sociales, l'éducation physique, ainsi que les arts visuels et du spectacle. L'École des Apprenants Exceptionnel offre un programme américain basé sur le curriculum Calvert, un programme français suivant les programmes du CNED et du Ministère haïtien (MENFP), ainsi qu'une filière bilingue combinant les deux.

Calvert (programme américain)

Calvert offre un curriculum complet et éprouvé, avec des leçons quotidiennes détaillées dans toutes les matières principales, conçu pour s'adapter à différents styles d'apprentissage. Le curriculum, de la prématernelle à la 8e année, repose sur une base de lecture, d'écriture et de calcul, enrichie d'histoire, de sciences, de musique, de géographie et d'arts, de sorte qu'il n'y ait aucune lacune dans l'enseignement. Calvert est accrédité par la Commission on Elementary Schools de la Middle States Association et par la Commission on International and Trans-Regional Accreditation, et ses cours sont approuvés par le Maryland State Department of Education.

CNED et MENFP (programme français)

Le programme français suit les cours du CNED (Centre National d'Enseignement à Distance), le programme d'enseignement à distance du Ministère français de l'Éducation, adapté aux exigences du Ministère haïtien de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP). Les élèves étudient

le programme officiel français — français, mathématiques, sciences, histoire-géographie, éducation civique et arts — et sont préparés selon les mêmes standards que les élèves de France, tout en demeurant pleinement inscrits dans le système scolaire haïtien.

Secondaire II (9e - 12e année)

Notre programme de secondaire II combine le curriculum de la University of Nebraska High School (UNL) avec le curriculum Acellus. La University of Nebraska High School est un programme en ligne accrédité dont les cours sont acceptés par des universités du monde entier ; Acellus offre un enseignement vidéo attrayant qui renforce chaque matière. Ensemble, ils permettent aux élèves d'obtenir un diplôme d'études secondaires américain reconnu, avec un rythme flexible et un large choix de cours.

Programme de secondaire II du Centre d'apprentissage

Les élèves inscrits à notre Centre d'apprentissage suivent le programme Penn Foster High School, un programme accrédité à rythme individualisé menant à un diplôme d'études secondaires américain. Chaque élève travaille sous la supervision de nos enseignants, qui suivent ses progrès, offrent du tutorat et tiennent les familles informées tout au long de l'année.

Unité Oasis

L'Unité Oasis accueille les élèves ayant des besoins particuliers, notamment les élèves autistes et ceux qui nécessitent une attention hautement individualisée. Chaque élève est confié à un enseignant attitré qui l'accompagne et le soutient tout au long de la journée scolaire, adapte l'enseignement à son profil d'apprentissage et collabore étroitement avec la famille et l'équipe scolaire. Les notes scolaires suivent le barème du parcours dans lequel l'élève est inscrit ; les objectifs individualisés, la participation, le comportement et les progrès sont également documentés et communiqués aux parents.

Barèmes de notation par programme

Chaque filière de curriculum possède son propre barème de notation. Le programme américain (Calvert de la Maternelle à la 8e année, et les programmes UNL / Acellus et Penn Foster au secondaire II) utilise des notes alphabétiques converties à partir de pourcentages, comme indiqué ci-dessous. Le programme français (CNED / MENFP) note sur 20.

Programme français (CNED / MENFP) — Notation sur 20

Note / 20	Mention
16 - 20	Très bien (Excellent)
14 - 15,9	Bien (Très bon)
12 - 13,9	Assez bien (Bon)
10 - 11,9	Passable (Satisfaisant — réussite)
Moins de 10	Insuffisant (Sous le niveau requis)

Ce que signifie l'accréditation

- Facilité de transfert des crédits entre écoles accréditées.
- Standards minimums communs de qualité en matière de curriculum, de personnel, d'enseignement et d'attribution des crédits.
- Reconnaissance du travail des élèves par les collèges et universités.

Barème de notation du programme américain (Calvert Maternelle-8e ; UNL / Acellus et Penn Foster au secondaire II)

Lettre	Pourcentage	Moyenne pondérée (GPA)
A+	98 - 100	4,0
A	93 - 97	4,0
B+	90 - 92	3,5
B	85 - 89	3,0
C+	82 - 84	2,5
C	77 - 81	2,0
D+	74 - 76	1,5
D	70 - 73	1,0
F	69 ou moins	0,0

Une moyenne générale de 70 % ou plus dans le programme est requise pour obtenir le diplôme d'études secondaires.

Bulletins et relevés de notes

Les bulletins scolaires sont émis quatre fois par année pour les élèves du primaire et du secondaire I. Les familles du secondaire II reçoivent un bulletin de progrès chaque semestre et sont responsables de consulter régulièrement le compte en ligne de leur enfant. Un relevé de notes officiel peut être demandé en tout temps ; des frais de 10 USD sont ajoutés au compte.

Tests standardisés

- **Iowa Tests of Basic Skills** : administrés aux élèves de la 2^e à la 11^e année. La participation est obligatoire.
- **SAT** : requis pour l'admission dans la plupart des universités aux États-Unis. La majorité des élèves le passent en avant-dernière année (Junior), puis à nouveau en dernière année (Senior). L'école inscrit les élèves ; les centres d'examen locaux sont l'Union School et l'Institut Haïtiano-Américain.
- **TOEFL** : exigé par certaines universités lorsque l'anglais n'est pas la langue maternelle de l'élève. Le secrétariat conseille les familles sur l'inscription et les frais en vigueur.

Rencontres avec les parents

Les rencontres parents-enseignants sont planifiées et publiées dans le calendrier scolaire. Elles informent les parents des forces et des besoins de leur enfant et permettent d'établir un plan de réussite scolaire ou comportementale.

12. Soutien aux élèves et programmes parascolaires

Soutien académique

- **Supervision des devoirs** : étude supervisée pour s'assurer que les devoirs sont réalisés correctement et complètement.
- **Tutorat** : leçons personnalisées dans une matière donnée, deux fois par semaine par matière, avec un maximum de deux matières par élève.
- **Renforcement et ALS (anglais langue seconde)** : soutien en petit groupe assigné par l'administration.

Les séances se déroulent après les cours, de 15 h 00 à 16 h 30, à partir de la deuxième semaine de classe. Les élèves se présentent directement à la salle de classe désignée à 15 h 00, doivent rester

concentrés sur la tâche, et demeurer jusqu'à la fin de la séance, qu'ils aient ou non des devoirs. Un élève renvoyé pour son comportement ne peut poursuivre. Tous les paiements sont dus au plus tard le 5 de chaque mois et s'effectuent au secrétariat, jamais auprès de l'enseignant. Toutes les règles de l'école s'appliquent. Les élèves doivent être récupérés au plus tard à 16 h 30 ; passé ce délai, des frais supplémentaires s'appliquent.

Activités parascolaires

Activité	Horaire	Frais mensuels
Arts plastiques	Mardi, 15 h 30 - 16 h 30	90 USD
Piano (groupe)	Lundi 15 h 00 - 16 h 15 ou vendredi 13 h 00 — une fois par semaine	100 USD
Piano (privé, individuel)	Une fois par semaine, jour convenu individuellement	150 USD
Guitare	Mercredi, 15 h 00 — une fois par semaine	100 USD
Taekwondo	Mardi et jeudi, 15 h 30 - 16 h 30	100 USD
Danse (Hip-Hop et Folklore)	Mercredi 15 h 30 et vendredi 14 h 00 - 15 h 00	100 USD
Violon	Vendredi, 14 h 00 - 15 h 00 — une fois par semaine	100 USD

13. Santé et sécurité

Gestion des maladies

Merci de ne pas amener un enfant malade à l'école ; un enfant qui tombe malade sera isolé puis renvoyé à la maison. Un enfant présentant l'un des signes suivants sera confié à un parent ou à une personne-ressource d'urgence : une température de 100 °F (37,8 °C) accompagnée d'autres signes de maladie ; diarrhée (plus de trois selles liquides en 24 heures) ; toux sévère ; respiration difficile ou rapide ; peau ou yeux jaunâtres ; yeux ou paupières rouges avec écoulement ; éruptions cutanées non traitées ; raideur de la nuque avec fièvre ; poux, gale ou autres parasites ; vomissements ; ou mal de gorge avec difficulté à avaler.

Médicaments à l'école

Seuls les médicaments prescrits par un médecin peuvent être administrés à l'école, par le personnel du secrétariat. Le médicament doit être apporté au secrétariat avant les cours, dans son contenant d'origine indiquant le nom du médecin, le médicament, la pharmacie qui l'a délivré et la posologie. Un formulaire médical signé par le parent doit être conservé au dossier. Les élèves ne peuvent pas transporter ou s'auto-administrer un médicament. Les demandes doivent être renouvelées chaque année scolaire.

Préparation aux situations d'urgence

L'école maintient un plan d'urgence en cas de catastrophe, révisé et mis à jour chaque année, et organise des exercices afin que les élèves connaissent bien les procédures. Lors d'une catastrophe majeure, l'école ne procédera pas à un renvoi des élèves ; ceux-ci resteront sous la surveillance du personnel scolaire jusqu'à ce qu'un parent ou un adulte figurant sur la fiche de renseignements de l'élève vienne les chercher.

Confinements et exercices de sécurité

L'école organise régulièrement des exercices de confinement et de fouille afin que les élèves et le personnel sachent exactement quoi faire en cas d'urgence. Pour la sécurité de votre enfant, l'administration peut aussi procéder à des fouilles : les élèves peuvent être invités à vider leur sac d'école ainsi qu'à ouvrir et vider leurs poches, et les casiers peuvent être fouillés à tout moment. Ces mesures

visent à assurer la sécurité de votre enfant ; le refus de coopérer est traité comme un défi envers l'autorité.

Fiches de renseignements de l'élève

De nouvelles fiches de renseignements de l'élève sont envoyées à la maison au début de chaque année scolaire afin que les coordonnées soient à jour. Merci d'informer le secrétariat de tout changement de numéro de téléphone. **Aucun enfant n'est remis à un adulte qui ne figure pas sur la fiche.**

Campus sans tabac

L'École des Apprenants Exceptionnel est un campus sans tabac. Les visiteurs et invités ne peuvent pas fumer sur le terrain de l'école.

14. Dépose, reprise et règles du campus

- Conduisez lentement et prudemment, et n'utilisez jamais de téléphone portable en conduisant sur le terrain de l'école ou à proximité. Un permis de conduire valide est requis.
- « Chante Brise » est un quartier résidentiel : merci de respecter les entrées et allées de nos voisins, et de n'utiliser que le côté droit de la rue pour la dépose et la reprise des élèves.
- À la reprise, roulez jusqu'au bout de la rue, tournez vers l'entrée administrative et suivez la route pour ressortir vers la route principale. Avancez et continuez à rouler lentement afin que les autres véhicules puissent passer.
- Soyez patient et courtois. Klaxonner et adopter un comportement irrespectueux envers les autres conducteurs ou le personnel ne sont pas acceptables.
- Ne demandez jamais à un enfant de traverser la rue ailleurs qu'au passage prévu.
- Seuls les élèves de Terminale âgés de 18 ans ou plus peuvent conduire eux-mêmes jusqu'à l'école.

Cartes de reprise

Une carte de reprise est remise à chaque famille au début de l'année scolaire. La carte doit être présentée par tout parent ou adulte autorisé venant chercher un enfant — aucun enfant n'est remis sans elle. Si la carte est perdue ou oubliée, l'enfant reste avec le personnel du secrétariat jusqu'à ce que son identité soit vérifiée et qu'une carte de remplacement soit émise.

Visiteurs sur le campus

Les parents et invités sont les bienvenus, mais les visites en salle de classe doivent être organisées à l'avance avec l'enseignant. Tous les visiteurs s'inscrivent au secrétariat et portent un badge avant d'entrer dans une salle de classe. Les enfants non inscrits ne sont pas autorisés sur le terrain de l'école ni dans le stationnement pendant les heures de classe ou le programme parascolaire, sauf arrangement préalable. Les visites sont limitées à 20-30 minutes afin de réduire les perturbations.

Biens scolaires et responsabilité

Les biens et équipements de l'école doivent être utilisés uniquement aux fins prévues, y compris les ordinateurs, l'internet et les logiciels. Merci de parler avec votre enfant du soin à apporter à l'école. Afin d'encourager la responsabilité, les cours ne sont pas interrompus pour livrer des repas, devoirs ou projets oubliés ; les articles laissés au secrétariat peuvent être récupérés à la récréation ou au dîner.

Objets perdus et trouvés

Le service des objets perdus et trouvés se trouve à la boutique EXL. Merci d'étiqueter tout ce que votre enfant apporte à l'école avec son prénom et son nom de famille. Les articles non réclamés à la fin de chaque trimestre sont donnés à des organismes caritatifs.

15. Communication avec l'école

L'enseignant titulaire est toujours votre premier point de contact. Appelez le secrétariat pour laisser un message ou écrivez un courriel à l'enseignant ; celui-ci répondra ou fixera un rendez-vous. La Directrice peut se joindre à la rencontre au besoin.

- Toutes les informations scolaires sont envoyées aux familles par courriel ; merci de garder votre adresse à jour auprès du secrétariat.
- Le calendrier scolaire est votre principal outil de planification. Merci de le consulter régulièrement, de l'afficher à la maison et d'y planifier les congés.
- Afin de protéger le temps d'enseignement, le secrétariat ne transmet pas de messages aux élèves sauf en cas de véritable urgence. Confirmez les arrangements de fin de journée avec votre enfant avant l'école.

16. Participation des parents

Les recherches démontrent que les enfants dont les parents s'impliquent obtiennent de meilleures notes, sont plus assidus, obtiennent leur diplôme dans une plus grande proportion, montrent une meilleure estime de soi, et sont moins susceptibles de consommer de la drogue ou de l'alcool ou d'adopter un comportement violent. Vous pouvez aider votre enfant en maintenant une routine quotidienne régulière avec un moment et un lieu pour étudier, des responsabilités familiales, un bon sommeil et des repas en famille ; en montrant que vous valorisez l'apprentissage et le travail assidu ; en fixant des objectifs élevés mais réalistes ; en vous intéressant au travail scolaire et en restant en contact avec les enseignants ; et en visitant l'école régulièrement.

Façons de s'impliquer à EXL : aider en classe, contribuer à l'organisation d'événements scolaires, faire du bénévolat pour une collecte de fonds, partager son expérience professionnelle avec les élèves, offrir du tutorat aux enfants, ou aider au laboratoire d'informatique ou de sciences.

Formulaire d'accusé de réception du livret

Notre famille a lu ce livret et tous en connaissent les politiques et directives de L'École des Apprenants Exceptionnel. **Ce formulaire dûment rempli doit être retourné au secrétariat au plus tard le 1er octobre 2026.**

J'ai lu le livret des parents et des élèves et je comprends pleinement les politiques et directives de L'École des Apprenants Exceptionnel.

Nom de l'élève : _____

Niveau : _____

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Nom du parent : _____

Téléphone : _____

Signature du parent : _____

Date : _____

Nom du parent (2) : _____

Téléphone : _____

Signature du parent (2) : _____

Date : _____

L'École des Apprenants Exceptionnel — 83, Angle Rue Boucet et Berthelot, #16 — Tél. 509-3460-9282 — exlhaiti.com

Krystina Timmer Fanfan, Directrice — Vers le succès en rugissant !

Autorisation de prise et de diffusion d'images

Ce formulaire dûment rempli doit être retourné au secrétariat au plus tard le 1er octobre 2026.

L'École des Apprenants Exceptionnel peut prendre des photographies ou réaliser des vidéos des élèves pendant les activités en classe, les programmes scolaires, les célébrations, les spectacles et d'autres activités organisées par l'école. Ces images peuvent servir à présenter et à célébrer la vie scolaire dans les publications et affichages de l'école, sur son site Internet et sur ses pages officielles de médias sociaux. L'école ne publiera pas les coordonnées personnelles de l'élève.

Veillez choisir une option :

☐ **J'AUTORISE** L'École des Apprenants Exceptionnel à photographier ou filmer mon enfant et à utiliser ces images aux fins scolaires décrites ci-dessus.

☐ **JE N'AUTORISE PAS** L'École des Apprenants Exceptionnel à utiliser des photographies ou vidéos identifiables de mon enfant dans ses communications publiques. Je comprends que mon enfant peut néanmoins apparaître de façon accessoire sur une image de groupe ou d'événement lorsqu'il n'est pas raisonnablement possible de l'exclure.

Nom de l'élève : _____

Niveau : _____

Nom du parent/tuteur : _____

Téléphone : _____

Signature du parent/tuteur :

Date : _____

Signature de l'élève (s'il y a lieu) :

Date : _____

Formulaire des personnes autorisées à reprendre l'élève

Ce formulaire dûment rempli doit être retourné au secrétariat au plus tard le 1er octobre 2026.

Seuls le parent ou tuteur et les adultes inscrits ci-dessous sont autorisés à reprendre l'élève. Chaque adulte autorisé doit présenter la carte de reprise de la famille et peut être tenu de présenter une pièce d'identité valide avec photo. L'école ne remettra pas l'élève à une personne qui ne figure pas sur ce formulaire. Pour ajouter ou retirer une personne autorisée, le parent ou tuteur doit en informer le secrétariat par écrit.

Nom de l'élève : _____

Niveau : _____

Nom du parent/tuteur : _____

Téléphone : _____

Nom complet de l'adulte autorisé	Lien avec l'élève	Téléphone
1. _____	_____	_____
2. _____	_____	_____
3. _____	_____	_____
4. _____	_____	_____
5. _____	_____	_____

Je certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts et j'autorise les adultes inscrits à reprendre mon enfant. Je comprends que l'école peut refuser de remettre l'enfant lorsque la carte de reprise ou la pièce d'identité n'est pas présentée, ou lorsque l'identité ne peut être vérifiée.

Signature du parent/tuteur :

Date : _____

Signature du deuxième parent/tuteur :

Date : _____